

3ASK
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 1000 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 82 RUE DE MONTREUIL, 94300 VINCENNES

PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIÉS
L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ
LE HUIT JUILLET

Certifié conforme par Monsieur SHAMSUZZAMAN A.T.M le 08/07/2025



Les associés de la société SAS 3ASK Société Par Actions Simplifiée au capital de 1000 euros dont le siège social est au 82 RUE DE MONTREUIL, 94300 VINCENNES se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social sur convention faite conformément aux statuts.

Il en résulte du registre de présence qu'à cette réunion :
Sont présents :

1°- Monsieur SHAMSUZZAMAN A.T.M

Né le 10/10/1985 à COMILLA (BANGLADESH) de nationalité Bangladaise,
Demeurant au 20 RUE DU CLOS FEUQUIÈRES, 75015 PARIS Propriétaire de
340 actions

2°- Monsieur ISLAM Md Saiful

Né le 20/06/1991 à COMILLA (BANGLADESH) de nationalité Bangladaise,
Demeurant au 7 RUE DE PANAMA 75018 PARIS Propriétaire de 330 actions

3°- Monsieur AHMED Robel

Né le 26/03/1986 à COMILLA (BANGLADESH) de nationalité Bangladesh,
Demeurant au 30 AVENUE DE VERDUN 93130 NOISY-LE-SEC Propriétaire
de 330 actions

4°- Monsieur HOSSAIN Md Anowar

Né le 01/02/1985 à COMILLA (BANGLADESH) de nationalité
Bangladaise, Demeurant au 69 RUE DOUY DELCUPE, 93100

Soit au total MILLE (1000) actions

Le président donne lecture et rappelle l'ordre du jour de l'assemblée indiqué dans les convocations, qui comprend la question suivante :

ORDRE DU JOUR :

CESSION D'ACTIONS

PREMIERE RESOLUTION :

La collectivité des associés, prend connaissance du projet de cessions d'actions comme suit :

Monsieur HOSSAIN Md Anowar, soussigné de première part, cède et transporte 330 actions, sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, à Monsieur ISLAM Md Saiful

Né le 20/06/1991 à COMILLA (BANGLADESH) de nationalité Bangladaise,
Demeurant au 7 RUE DE PANAMA 75018 PARIS

, soussigné de seconde part, qui accepte, la pleine propriété de 330 actions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

La collectivité des associés, comme conséquence de la résolution précédente, et sous réserve de la réalisation de la cession de parts projetée, décide de modifier l'article 8 des statuts de la façon suivante :

« Le capital social est fixé à la somme de : 1000 euros.

Il est divisé en 1000 actions de 1 euros chacune, entièrement libérées , souscrites en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux en proportion de leurs apports respectifs, à savoir :

CESSION D'ACTIONS EN DATE DU 08/07/2025 :

Après cessions de parts en date du 08/07/2025, le capital est réparti comme suit :

1°- Monsieur SHAMSUZZAMAN A.T.M

Né le 10/10/1985 à COMILLA (BANGLADESH) de nationalité Bangladaise,
Demeurant au 20 RUE DU CLOS FEUQUIÈRES, 75015 PARIS Propriétaire de
340 actions

2°- Monsieur ISLAM Md Saiful

Né le 20/06/1991 à COMILLA (BANGLADESH) de nationalité Bangladaise,
Demeurant au 7 RUE DE PANAMA 75018 PARIS Propriétaire de 330 actions

3°- Monsieur AHMED Robel

Né le 26/03/1986 à COMILLA (BANGLADESH) de nationalité Bangladesh,
Demeurant au 30 AVENUE DE VERDUN 93130 NOISY-LE-SEC Propriétaire
de 330 actions

Total des parts formant le capital social 1000 actions. »

Les soussignés déclarent expressément que ces parts sociales ont été réparties entre eux dans la proportion sus-indiquée

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée donne tous pouvoirs à **Monsieur SHAMSUZZAMAN A.T.M** d'effectuer, une fois la cession réalisée et signifiée à la société, toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Fait à VINCENNES,
Le 08/07/2025

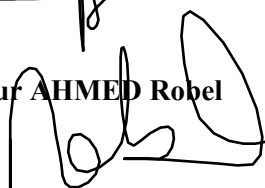
- Monsieur SHAMSUZZAMAN A.T.M

A handwritten signature in black ink, featuring a stylized 'S' and 'A' followed by a horizontal line.

- Monsieur ISLAM Md Saiful

A handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line with a vertical stroke crossing it.

- Monsieur AHMED Robel

A handwritten signature in black ink, featuring a large 'A' and 'R' followed by a horizontal line.

- Monsieur HOSSAIN Md Anowa

A handwritten signature in black ink, featuring a large 'H' and 'A' followed by a horizontal line.